

LIMOGES MÉTROPOLE

ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

Arrête, autorisant le déversement des eaux usées - autres - que domestiques de l'établissement "GEBERIT PRODUCTION SAS, situé rue Stuart Mill à Limoges, dans le système de collecte et de traitement de Limoges Métropole aux conditions énumérées dans le présent arrêté.

N°25732

ARRÊTÉ

ARRÊTÉ 1 : OBJET DE L'AUTORISATION

L'établissement "GEBERIT PRODUCTION SAS, en son site d'activité situé rue Stuart Mill à Limoges, est autorisé dans les conditions fixées par le présent arrêté, à déverser ses eaux usées autres que domestiques dans le réseau séparatif existant existant dans la portion publique d'assainissement de Limoges, et non de grosses entreprises dans le réseau d'égout (évacuation).

ARTICLE 2 : CARACTÉRISTIQUES DES REJETS

A - Prescriptions générales

Sous réserve des lois et règlements en vigueur, les eaux usées autres que domestiques doivent :

- Être neutralisées à un pH compris entre 5,5 et 8,5 ;
- Être maintenues à une température inférieure ou égale à 30°C ;
- Ne pas contenir de matières ou de substances susceptibles :
- de gêner, altérer ou de nuire au fonctionnement du système de collecte et de la station d'épuration ;
- d'endommager le système de collecte, la station d'épuration ou leurs équipements annexes ;
- d'être sujet de l'assainissement de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues ;
- d'être à l'origine de dommages à la flore ou à la faune aquatique ;
- d'être nuisibles sur la santé ou d'être nocives en cause

ARRÊTÉ

Arrêté autorisant le déversement des eaux usées autres que domestiques de l'établissement GEBERIT PRODUCTION SAS, situé rue Stuart Mill à Limoges, dans le système de collecte et de traitement de Limoges Métropole

1 DOCUMENT - Publié le 18 Octobre 2024



ARR_ASST_25732_DEVERSEMENT_EAUX_USEES_GEBERIT.pdf
(.pdf, 42,1 Mo)



TÉLÉCHARGER